

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2022

Le premier décembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET. Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE,

M. Eugène LE PEIII. Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, M. Patrick GRIGNON, Mme Nelly LE HEN, M. Franck TRULIN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER. Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, Mme Patricia LE DIAGON, Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN. Mme Emmanuelle BOURET.

<u>Absents</u>: Mme Catherine CADORET, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, M. Patrice LE PADELLEC, M. Thierry LUCAS, M. Mikael MAHAGNE.

Procuration: Mme Catherine CADORET à Mme Séverine LE SAGER

M. Yvon LE CLAINCHE à M. Philippe ROBINO Mme Magali ROBIC à Mme Nelly LE HEN M. Anthony LUCAS à Mme Martine LE LOIRE M. Mikael MAHAGNE à Mme Nelly FOURQUET

<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe LE VESSIER

Monsieur Philippe ROBINO présente au Conseil Municipal le plan de sobriété énergétique de la ville de Baud.

Le 14 septembre 2022, RTE a présenté son étude prévisionnelle pour l'hiver 2022-2023. Cette année, la période de vigilance s'étendra de novembre 2022 à mars 2023. Si le système électrique est très tendu sur la période, le risque de coupure ne peut pas être totalement exclu. Il pourrait cependant être évité en baissant la consommation nationale de 1 à 5% dans la majorité des cas et jusqu'à 15% dans les situations météorologiques les plus extrêmes.

Cette situation de vulnérabilité est liée à des éléments de contexte dont les effets et la durée sont encore incertains :

- L'impact de la guerre en Ukraine.
- Arrêt de plusieurs réacteurs du parc EDF
- Réduction du potentiel de production hydraulique en raison de la sécheresse

Aussi, afin de pallier à ces difficultés, la municipalité à mis en place les mesures suivantes :

- Mise en chauffage hivernale des bâtiments communaux retardée
- Limitation de la température des équipements municipaux et des écoles à une moyenne de 19°C
- Généralisation de la température de 14°C dans les salles de sport et de 16°C pour les pratiques spécifiques (sport pieds nus)

- Adhésion au dispositif EcoWatt pour agir sur notre consommation au bon
- Désignation d'un référent « énergie » au sein de l'équipe des services techniques
- Etudes en cours en partenariat avec Morbihan Energies sur l'installation de panneaux solaires photovoltaïques (école du Centre, centre de loisirs, tribune du Scaouët..)

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte. à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022.

2. Administration Générale.

• Compte rendu des délégations du Conseil Municipal.

Par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

<u>Délégation n° 26-2022</u>: Signature du contrat de location de l'atelier relais n° 3. Entreprise TJ Maçonnerie : loyer de 700 € du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2024.

<u>Délégation n° 27-2022</u>: Signature des avenants au marché de restructuration d'un bâtiment en halles couvertes.

Lot 6	avenant n°2	Menuiserie intérieures bois	THÉTIOT (CHAPELLE CARO)	+ 3 665.00 € HT
Lot 7	avenant n°2	Cloisons sèches - isolation	LE MOULLIEC (CRAC'H)	+ 8 453.31 € HT
Lot 11	avenant n°2	Electricité -courants faibles	SVAE (PONTIVY)	+ 3 130.00 € I IT

<u>Délégation n° 28-2022</u>: Signature d'un avenant au marché de rénovation et d'extension de l'ancien collège.

Lot 4	avenant n°1	Etanchéité PVC	SEO	ETANCHEITE	-	13 O51.67 € HT
			(CAUDAN)			

<u>Délégation n° 29-2022</u>: Signature d'un avenant au marché de construction d'un bâtiment éco-exemplaire.

Lot 11	avenant n°1	Electricité-courants faibles	EA2I (PONTIVY)	+ 4 070.00 € HT

<u>Délégation n° 30-2022</u>: Signature des avenants au marché de restructuration d'un bâtiment en halles couvertes.

Lot 6	avenant n°3	Menuiserie intérieures bois	TI IÉTIOT	(CHAPELLE	+ 3 140.00 € HT
			CARO)		

<u>Délégation n° 31-2022</u>: Signature du lot 5 du marché de travaux pour la rénovation et l'extension de l'ancien collège.

Suite à la relance du lot pour cause d'infructuosité : entreprise REALU d'Hennebont pour un montant de 247 679.30 € HT.

<u>Délégation n° 32-2022</u>: Signature d'un contrat de location pour un bureau au centre associatif. Orthophoniste \land lexane \land LISE : loyer de 350 \leftarrow du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023

<u>Délégation n° 33-2022</u> : Signature des contrats de prestation de services d'assurance. Assurance IARD

- LOT 1 dommages aux biens : GROUPAMA 19 803 € TTC
- LOT 2 responsabilité civile : GROUPAMA 6 256 € TTC

• LOT 3 – flotte automobile : GROUPΛΜΛ – 7 9/13 € TTC

LOT 4 - protection juridique: GROUPAMA - 2 166 € TTC

Assurance Risques Statutaires

• LOT unique – risques statutaires : WTW ALLIANZ – 45 844 € TTC

<u>Délégation n° 34-2022</u>: Signature d'une convention d'assistance pour la gestion des contrats d'assurance.

CONSULTASSUR de VANNES : 1 07/1 € LIT par an pour /1 ans.

• Dénomination de bâtiment et de rue.

Le Conseil Municipal propose de dénommer les rues et bâtiments suivants :

- Les halles couvertes : « L'idée'halle »
- La salle de réunion : Salle Narcisse Chaillou
- Nouvelle place : Place du Bien'hêtre
- Bâtiment éco-exemplaire et sa rue : La Passerelle et Impasse Françoise Dolto
- Rue de la zone d'activités de Kermarrec : Rue de l'Hermine

Afin de permettre une meilleure identification des riverains en cas de secours et de faciliter les livraisons, le Conseil Municipal propose de modifier l'appellation du village de Beaulieu en « Beaulieu Village ».

Installation d'un nouveau conseiller municipal.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, en cas de démission d'un conseiller municipal. « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Aussi, suite à la démission de M. Guillaume SAINT MICHEL reçue le 8 octobre 2022, le suivant de la liste a été sollicité pour lui succéder. M. Thierry LUCAS a donc été installé en qualité de conseiller municipal.

• Transfert de la compétence assainissement collectif à Baud Communauté. Dans le cadre du transfert technique et administratif de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2023 à Baud Communauté, Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à ces opérations de transfert (contrats énergie, téléphonie, eau...)

3. Finances.

Approbation du rapport de la CLECT.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est composée d'un représentant de chacune des 6 communes de Baud Communauté est chargée d'établir un rapport sur l'évaluation des charges communales transférées à l'intercommunalité.

Après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT du 17 octobre 2022 dont l'ordre du jour porte sur l'installation de la commission et l'élection du Président et du Vice-Président, le rôle de la CLECT et la méthode d'évaluation des charges transférées, de l'attribution de compensation définitive 2022, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

• Tarifs municipaux – locations diverses – boutique Musée. Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location suivants :

- → « L'idée' halle » : ½ journée 40 € et la journée 80 €
- → Salle « Narcisse Chaillou » : ½ journée 30 € et la journée 50 €
- → Patinoire: entreprise Baldivienne = 300 € association Baldivienne = 150 € entreprise ou association extérieurs = 400 €

	AUDITORIUM	LA PARENTHESE	L'ALINEA*
	70-80 PLACES	35 PLACES	12-15 PLACES
1/2 JOURNEE	100 €	40€	
JOURNEE (jusqu'à 18h)	160 €	60€	
SOIREE (après 18h)	150 €	60 €	
JOURNEE + SOIREE	370 €	100 €	

Le Conseil Municipal vote également de nouveaux tarifs pour la boutique du Musée de la Carte Postale (magazine, carte postale à planter, marque page....)

• Dons de cartes postales au Musée.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'intégration comptable des dons de cartes postales de M. Michel MELENNEC : 21 098 cartes postales pour une valeur comptable estimée à 22 000€.

• Aide au permis de conduire – convention de mission citoyenne.

Dans le cadre de la mise en place du dispositif « BAUD PERMIS. ACTION CITOYENNE », le Conseil Municipal décide d'adapter les règles initiales afin d'élargir les conditions d'accès à l'aide municipale au financement du permis de conduire en abaissant l'âge à partir de 15 ans et non 16ans.

Le Conseil Municipal valide également l'augmentation du bon d'échange des chantiers citoyens qui passe de 10 à 15€.

• Budget principal - décision modificative n[™]i.

Le Conseil Municipal vote une décision modificative sur le budget principal afin d'alimenter le chapitre 011 en dépenses de fonctionnement à hauteur de 50 500€ et les chapitres 013 et 75 en recettes de fonctionnement du même montant.

• Budget assainissement – décision modificative n'i

Le Conseil Municipal vote une décision modificative sur le budget assainissement afin d'alimenter le chapitre 011 en dépenses de fonctionnement à hauteur de 45 000€ et le chapitre 074 en recettes de fonctionnement du même montant.

Admission en non valeur des titres irrécouvrables.

Le Conseil Municipal valide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables présentés par le Trésorier, soit 305.84 € pour le budget assainissement.

 Dépenses d'investissement - Autorisation du mandatement du ¼ des crédits.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2022.

- Motion de l'Association des Maires de France sur l'état des finances locales. Le Conseil Municipal décide de voter une motion proposant des préconisations au gouvernement pour lutter contre la crise économique et financière :
 - indexer la DGF sur l'inflation 2023
 - maintenir l'indexation des bases fiscales
 - renoncer à la suppression de la CVAE, ou revoir les modalités de sa suppression.
 - renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale.
 - réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.
 - rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL

- créer un bouclier énergétique d'urgence
- permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des contrats aux tarifs défavorables
- donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés
 - Signature d'une convention de participation « Fête du Blavet ».

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention de partenariat relative à l'organisation collective de l'animation estivale dénommée « Fête du Blavet » autour du feu d'artifice du 14 juillet 2022 sur le site de Pont -∧ugan et validant la participation de la commune à 5 000€.

4. Ressources Humaines.

Revalorisation du RIFSEEP.

Le Conseil Municipal décide de revaloriser les montants du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) sur une base mensuelle allant de 44€ brut à 15€ brut selon les groupes, ce qui représente un montant annuel de 30 000€.

Adoption des lignes directrices de gestion – volet carrière.

Le Conseil Municipal valide le volet carrière en adoptant des lignes directrices de gestion dont l'objectif est de déterminer les conditions de promotion dans les grades et les cadres d'emplois, de définir les orientations en terme de nomination suite à concours.

5. Urbanisme et affaires foncières.

Affaires foncières – acquisitions foncières.

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de plusieurs parcelles dans le secteur de Kernantec appartenant aux consorts CORBEL pour une surface totale de 69 482 m² et un montant global de 220 000€.

Village intergénérationnel – convention d'engagement avec BSI I

Dans le cadre du projet de réalisation d'un village intergénérationnel de 21 logements locatifs sociaux en partenariat avec Bretagne Sud I labitat sur le secteur de la Villeneuve. le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention de partenariat avec Bretagne Sud I labitat, laquelle fixe les conditions de participation de la commune estimée à environ 400 000€ (prise en charge des travaux de voirie et des réseaux).

6. Questions diverses.

Les adjoints font un point sur l'activité de leur commission :

- COMMISSION EDUCATION ET ENFANCE :

Les écoles maternelles et élémentaires vont pouvoir utiliser la patinoire courant décembre. Une formation est prévue pour les animateurs.

Réunion du CMJ le 2 décembre. Le CMJ continue d'aménager la zone de biodiversité. Ouverture du centre de loisirs pendant les 2 semaines des vacances de Noël.

Désormais, le centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires est installé au Gourandel durant les travaux de rénovation de l'ancien collège.

- COMMISSION FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES:

Départ de Christelle LAMOUR, directrice du Musée. Les entretiens pour son remplacement auront lieu fin décembre.

Départ de Morgane LE DIMET du service ressources humaines. Elle est remplacée par Mathilde ANNIC qui intégrera Baud Communauté au 1er janvier 2023 et sera mise à disposition de la commune de BAUD 1 jour/semaine, suite au transfert du SAAD à Baud Communauté.

- COMMISSION SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE:

Mise en place des derniers éléments du parcours santé fin décembre.

- COMMISSION ANIMATIONS:

Ouverture de la patinoire pendant le mois de décembre (week-end et vacances scolaires). Privatisation possible de la patinoire en soirée pour les entreprises et associations.

Mise en place du village de Noël sur la place du Bien Hêtre Marché de Noël le 18 décembre.

- COMMISSION COMMUNICATION:

Préparation du bulletin municipal. Relecture et correction en cours. Mise en place de l'application Illiwap Dossier cybersécurité, affichage numérique et vidéoprotection en cours.

- COMMISSION SOLIDARITE:

Remise en place des ateliers numériques à partir de janvier 2023 animés par UNIS CITES.

Distribution des bons d'achats effectuée par les élus courant octobre et novembre. Le mois de l'autisme aura lieu en avril 2023.

Agenda :

- 14 décembre 2022 : cérémonie des nouveaux arrivants
- 2 février 2023 : Débat d'Orientation Budgétaire
- 16 mars 2023 : Débat d'Orientation Budgétaire Baud Communauté